



Communiqué de presse

Le 4 février 2021

## **Le 16ème Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié récompense sept entreprises Le Groupe ESSILORLUXOTTICA reçoit la plus haute distinction**

Le Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié, créé en 2004 par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS), met à l'honneur chaque année les entreprises développant les meilleures pratiques en matière d'actionnariat salarié.

Dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, cette 16ème édition organisée par la FAS en partenariat avec Amundi, acteur de référence de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié, a fait évoluer son dispositif en jouant la carte de la dématérialisation et de la digitalisation.

Sa traditionnelle cérémonie de remise des prix pour saluer les entreprises lauréates récompensées par un jury indépendant s'est tenue en petit comité en présence de **Loïc Desmoueaux**, Président de la FAS et **Juliette Favre**, directrice du Grand Prix. Chacun des lauréats s'est exprimé dans une vidéo, accessible depuis ce communiqué et [sur le site de la FAS](#). Le colloque du Grand Prix, qui réunit chaque année plus de 200 participants, s'est transformé en un débat organisé sur Zoom et dont l'intégralité est accessible sur le site de la FAS et [en cliquant sur ce lien](#).

Animé par **Laurent Legendre**, conseiller fédéral de la FAS en charge de la stratégie et président du comité scientifique de l'indice Euronext FAS-IAS, ce débat sur le thème « *L'actionnariat salarié, un atout majeur pour mieux sortir de la crise et relancer l'économie* » a réuni des personnalités prestigieuses : **Xavier Fontanet**, ancien président-directeur général d'Essilor, professeur de stratégie à HEC et chroniqueur aux Echos et sur BFM Business ; **Dominique Gaillard**, président de France Invest ; **Benoît de Ruffray**, président-directeur général d'Eiffage, société leader de l'actionnariat salarié en France, et président nouvellement élu de Fondact ; **Jean-Noël Barrot**, député des Yvelines et vice-président de la commission des Finances à l'Assemblée Nationale ; et, enfin, **Xavier Collot**, directeur de l'épargne salariale et retraite chez Amundi.

*« Depuis bientôt 30 ans, la Fédération que nous représentons, explique inlassablement auprès des entreprises, des salariés et des pouvoirs publics pourquoi il est important que les salariés deviennent actionnaires de leur entreprise, a déclaré Loïc Desmoueaux, [président de la FAS](#). Au travers de l'actionnariat salarié, c'est la responsabilité sociétale ou sociale de l'entreprise qui est au cœur du sujet. C'est pourquoi notre Fédération s'est fixé un objectif à l'horizon 2030 d'atteindre 10% du capital des entreprises françaises détenu par les salariés ; et c'est un objectif qui a été repris récemment par les pouvoirs publics sur le long terme, ce dont nous nous réjouissons. »*

Voici le nom des **sept entreprises primées par le jury du Grand Prix FAS 2020**, les appréciations associées et les liens vers les interviews filmées des lauréats :

GRAND PRIX FAS 2020 :

**ESSILORLUXOTTICA** : Une régularité et la conversion des nouveaux entrants avec l'intégration réussie de Luxottica dans l'actionnariat salarié et la poursuite d'une politique de groupe. Une projection internationale importante. Un engagement permanent grâce à une équipe dédiée et des outils de gestion et de communication performants, en particulier un site internet dédié. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix du CAC All Tradable :

**VERALLIA** : Une croissance très rapide du pourcentage d'actionnariat salarié en cinq ans grâce à un engagement politique fort (objectif de 5% en partant de 0) traduit par des opérations tous les ans depuis le changement d'actionnaire de Verallia en 2015. Implication forte du Management avec des membres du COMEX au conseil de surveillance du FCPE. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix de l'indice Euronext FAS-IAS® :

**SAFRAN** : Un excellent dispositif d'actionnariat salarié dans toutes ses composantes, que ce soit la communication, la gouvernance et le nombre d'offres. Un score élevé en pourcentage du capital détenu par les salariés et en taux de souscription malgré l'impact de la Covid-19 sur l'aéronautique avec une dernière offre en pleine crise sanitaire. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix des sociétés non cotées :

**STERIMED** : Un très beau dossier. Des opérations à l'international dans des pays tels que la Chine. Un dirigeant engagé et un rapport RSE mettant en avant l'actionnariat salarié et estimant que « la valeur de l'entreprise appartient aux salariés ». [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix des sociétés non cotées sous RES ou LBO avec actionnariat salarié collectif :

**CERELIA** : Superbe dossier à tous points de vue : abondement unilatéral permettant de tenir une promesse « tous actionnaires » ; ingénierie du FCPE (nature des titres avec un mix actions ordinaires / actions à dividende sécurisé et obligations à la fois simple et intelligent) ; engagement de réaliser régulièrement des opérations et communication sérieusement organisée ; une communication au titre original de « Gazette ». [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix des PME, ETI ou start-up :

**SOITEC** : Très beau dossier avec un vrai engagement malgré les difficultés et un redressement spectaculaire à partir de 2015. Une diversité des formules avec l'utilisation de l'ensemble des outils possibles en fonction des profils des salariés (plan d'actions gratuites, effet de levier, co-investissement...) et de la situation économique. Une formation aux fondamentaux de la finance pour les salariés et une communication financière spécifique trimestrielle et annuelle. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Prix coup de cœur du jury :

**GROUPE DES CHALETS :** Une première campagne en pleine crise de la Covid-19. Une opération annuelle envisagée. Une petite entreprise coopérative engagée qui passe à l'actionnariat salarié avec courage afin de faire adhérer à sa culture d'entreprise. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici](#).

En 2020, pour la deuxième année consécutive, la FAS a attribué le **Prix de la recherche académique sur l'actionnariat salarié**, décerné par son Conseil scientifique, dont la vocation est de soutenir et de promouvoir la recherche sur les aspects économiques et sociaux de l'actionnariat salarié. Ce Conseil réunit des universitaires et chercheurs, des représentants d'associations d'actionnaires salariés, des représentants de la gestion financière ainsi que des entreprises.

En 2020, le prix récompense Madame **Hélène Cardoni** pour sa thèse intitulée « *Contribution à la connaissance des actionnaires salariés dans la gouvernance de l'entreprise* », réalisée sous la direction du Professeur Thierry Poulain-Rehm (Université de La Rochelle).

**A propos de la FAS**

La Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés rassemble les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont constituées au sein des entreprises françaises, des PME non cotées jusqu'aux grands groupes internationaux. Elle représente les 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Organisé en partenariat avec Amundi, le Grand Prix de la FAS récompense chaque année les sociétés françaises qui participent activement au développement de l'actionnariat salarié.

[www.fas.asso.fr](http://www.fas.asso.fr)

Contact presse :

**Agence FARGO :**

Thomas CARLAT – Tél. 06 16 83 88 17 – [tcarlat@fargo.agency](mailto:tcarlat@fargo.agency)

Chloé LEGERON – Tél. 06 15 34 34 00 – [clegeron@fargo.agency](mailto:clegeron@fargo.agency)